

<https://47.snuipp.fr/Elections-professionnelles-kesako>



Élections professionnelles : kesako ?

- SNUipp 47 - Élections professionnelles - Élections Professionnelles 2014 -

Date de mise en ligne : mercredi 3 septembre 2014

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Organisées du 27 novembre au 4 décembre prochain, les élections professionnelles permettront à la profession de désigner ses représentants qui siègeront dans les instances paritaires.

**Délégués aux commissions administratives paritaires
Deux votes : CAP Départementale, CAP Nationale**

En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- Demande de congés de formation, de stages de formation,
- Démissions, discipline,

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux vous informent, vous conseillent, interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes.



Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Au plan national, 48% des enseignants des écoles ont voté SNUipp-FSU en 2011.

Pour le Lot-&-Garonne, c'est 56% des voix qui se sont portées sur la liste présentée par le SNUipp-FSU 47.

Ainsi, dans notre département, le SNUipp-FSU dispose de 5 élu-es sur 7 en CAPD et de 5 élus sur 10 en CTSD (voir ci-dessous).

**Représentants aux Comités techniques
Deux votes : CT Académique, CT Ministériel**

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- hygiène, sécurité, conditions de travail,
- les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).



Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

A partir du jeudi 27 novembre et jusqu'au jeudi 04 décembre vous aurez à voter pour chaque élection :

- Vous êtes PE ou Instit titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- Vous êtes PE stagiaire : CTA, CTM
- Vous êtes non titulaire (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).

Post-scriptum :

Rappel :

Cette élection concerne tous les personnels, syndiqués ou non !
Il s'agit, pour l'ensemble des salarié-e-s de la Fonction Publique de voter pour élire ses représentants du personnel.

**L'abstention renforce l'administration et
le syndicalisme mou !
VOTEZ ! at, Votez SNUipp-FSU !**